

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Approbation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place de contrats de ville pour les territoires sur lesquels sont créés des périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,

Vu la délibération validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune du 21 mai 2015,

Considérant la nécessité d'établir une programmation annuelle des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville,

Vu le projet de programmation établi au titre de l'année 2017 en accord avec les services de Plaine Commune, des villes membres de l'Etablissement Public Territorial et de l'Etat,

DELIBERE :

Article unique : Approuve la programmation du Contrat de Ville de Plaine Commune pour l'année 2017 et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293406-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE SIRENES

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Compagnie Sirènes** de 3000 € (**Trois mille euros**) pour le projet :

- «Passerelles»

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293681-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association FEMMES DU FRANC MOISIN

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Femmes du Franc Moisin** de **13 500 € (Treize mille cinq cents euros)** pour le projet

- « Action Globale et Plurielle ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293682-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ESPACE SOLIDAIRE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Espace Solidaire de 1000€ (Mille euros)** pour le projet « Ateliers sociolinguistiques et promotion de la citoyenneté ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293683-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association FEMMES ACTIVES

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Femmes Actives de 2000€ (Deux mille euros)** pour le projet « Accompagnement par la formation ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293684-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION POUR L'INSERTION DES JEUNES

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **APIJ** (Association pour l'insertion des jeunes) de **6500 € (Six mille cinq cents euros)** pour les projets :

- « Action spécifique d'accueil d'orientation et d'accompagnement social et professionnel en direction des habitants des Cosmonautes et des quartiers avoisinants » (5000€)
- « Accueil et accompagnement spécifique des personnes accueillies sur l'entreprise et de personnes en recherche d'emploi nécessitant une évaluation en milieu professionnel » (1500€).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293685-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association GENERATION FREEDOM RIDE LE COLLECTIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Génération Freedom Ride Le Collectif** de 1000 € (**Mille euros**) pour le projet :

- «Culture : Façades n°4 : Saint-Denis Floréal»

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293652-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association GIDIMAXA JIKKE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Gidimaxa Jikke** de 6000€ (**Six mille euros**) pour les projets :

- « Lutte contre l'illettrisme » (2500€),
- « Insertion et développement social Allende, atelier de formation à la couture » (1000€),
- « Lutte contre l'échec scolaire et développement social du quartier Allende » (2500€).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293655-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LE LIEU MAINS D'OEUVRES

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Le lieu Mains d'Œuvres** de 4500€ (**Quatre mille cinq cents euros**) pour les projets :

- « Citoyenneté et cultures numériques » (1500€)
- « Usages de la ville/Portraits sonores et visuels du quartier Montjoies à la Plaine » (1500€)
- « Cultures et enjeux écologiques » (1500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293653-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association MOTS ET REGARDS

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Mots et regards** de 8500€ (**Huit mille cinq cents euros**) pour les projets

- « Mots pour tous » (4000€)
- « Boîtes à livres urbaines » (1000€)
- « Mots à croquer – Faites de mots » (3500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293656-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LA LOUVE AIMANTEE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **La louve aimantée** de 1000 € (**Mille euros**) pour le projet

- « Les effrontés ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293657-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LE RELAIS DE LA SEMAINE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Le relais de la semaine** de 250 € (**Deux cents cinquante euros**) pour le projet :

- « Actions éducatives et sociales sur le quartier Grand Sémard »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293659-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association INDIGENES FILMS

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Indigènes Films** de 1000 € (**Mille euros**) pour le projet :

- « Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293654-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LES PLANCHES COURBES

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Les planches courbes** de 1500€ (**Mille cinq cents euros**) pour le projet :

- « Faire du chapiteau Raj'ganawak un outil de partage et de cohésion sociale en lien étroit avec les habitants»

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293660-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association INTERACTION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-EDUCATIF ET CULTUREL (IDSEC)

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **IDSEC** (Interaction pour le Développement Socio-Educatif et Culturel) de 1000€ (**Mille euros**) pour le projet

- « Apprentissage linguistique et autonomie ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293658-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association RUE DE LA DANSE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Rue de la danse** de **1000€ (Mille euros)** pour le projet

- « Projet d'ateliers chorégraphiques et sonores et de création partagée « Métamorphose d'une princesse » »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293662-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Sauvegarde enfance et adolescence** de **1500€ (Mille cinq cents euros)** pour le projet

- « Aide parentale par l'accès aux droits »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293664-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETARE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association PROXITE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Proximité** de 3500 € (**Trois mille cinq cents euros**) pour les projets :

- « Accompagnement vers et dans l'emploi par le parrainage de jeunes issus des quartiers populaires de Plaine Commune » (500€),
- « Parrainage scolaire en antenne » (3000€).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293661-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association OBJECTIF EMPLOI - MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE SAINT-DENIS/PIERREFITTE-SUR-SEINE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Objectif Emploi – Mission locale intercommunale Saint-Denis/Pierrefitte-sur-Seine** de 1500€ (**Mille cinq cents euros**) pour le projet

- « Vers l'accompagnement »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293665-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS JAZZ

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Saint-Denis Jazz** de 1000€ (**Mille euros**) pour le projet :

- «Action pédagogique et participative : chant/chorale dans le quartier Grand Centre-Ville Sémard de Saint-Denis»

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293663-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ARTIS MULTIMEDIA

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **APS/SWK** (Association pour la Promotion de la langue et de la Culture Soninké) de **3500€ (Trois mille cinq cents euros)** pour les projets :

- « Action citoyenneté » (1000€),
- « Action sociale » (1500€),
- « Intégration des populations immigrées » (1000€).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293670-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association PLEYEL EN HERBE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Pleyel en herbe** de 1000 € (**Mille euros**) pour le projet :

- « Des habitants acteurs de leur quartier »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293666-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SOLIDARITE AMITIE FRANCAIS IMMIGRES

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **ASAFI** (Association Solidarité Amitié Français Immigrés) de **11 500€ (Onze mille cinq cents euros)** pour les projets :

- « Projet 6 Sorties familiales socialisation et intégration CDV PLC STD » (1000€),
- « Projet 4 Médiation Ecole Famille PLC STD » (1000€),
- « ASL 2 groupe femmes Cosmonautes CDV PLC STD » (500€)
- « ASL 1 groupe hommes Romain Rolland STD » (500€)
- « Projet n°2 ASL groupe femmes Joliot CDV PLC STD » (500€)
- « Projet 7 CLAS gr Cosmonautes » (8000€),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293671-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ACCION ARTISTICA

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Accion Artistica** de 7 500 € (**Sept mille cinq cents euros**) pour les projets :

- « Accompagnement scolaire à Allende » (2500€),
- « Atelier emploi pour femmes non autonomes en lecture et écriture » (500€),
- « Insertion professionnelle des femmes » (2000€),
- « Insertion sociale et participation citoyenne des femmes » (2000€),
- « Point Info Allende » (500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293668-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association L'AVANT COURRIER

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **L'Avant courrier** de 1000 € (**Mille euros**) pour le projet :

- « Au cœur de la ville »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293672-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE TERRAQUEE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à la **Compagnie Terraquée** de 1500€ (**Mille cinq cents euros**) pour les projets :

- « Mathéâtre » (500€),
- « Maths et poésie Khayyam» (1000€).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293676-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association PARTENAIRES POUR LA VILLE
93

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **PPV93 (Partenaires Pour la Ville 93)** de 8000 € (**Huit mille euros**) pour les projets :

- « Médiation sociale Allende » (4000€),
- « Médiation sociale de proximité quartier de la Plaine Saint-Denis » (4000€).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293667-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association DECLIC

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Déclic** de **8000€ (Huit mille euros)** pour les projets :

- « Atelier des ondes et du son » (6000€),
- « Atelier musical » (2000€).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293677-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) de 2 500 € (**Deux mille cinq cents euros**) pour le projet :

- « 10 volontaires en résidence dans 5 collèges REP + de Saint-Denis »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293673-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 11 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur
Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception
DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES,
Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame
Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame
Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame
Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima
LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin
DUPREY, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **AVVEJ** (Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes) de 6000 € (**Six mille euros**) pour les projets suivants :

- « Ca conte » (2000€)
- « Studio traversée » (4000€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293678-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association pour la PROMOTION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE SONINKE (APS/SWK)

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **APS/SWK** (Association pour la Promotion de la langue et de la Culture Soninké) de **3500€ (Trois mille cinq cents euros)** pour les projets :

- « Action citoyenneté » (1000€),
- « Action sociale » (1500€),
- « Intégration des populations immigrées » (1000€).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293669-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association CANAL

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **CANAL** de **1500€ (Mille cinq cents euros)** pour le projet

- « Le collège de mon quartier »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293679-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION DES MAROCAINS DE FRANCE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **AMF** (Association des Marocains de France) de **1500€ (Mille cinq cents euros)** pour le projet

- « Citoyenneté, accès aux droits et accompagnement des femmes dans les quartiers populaires »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293674-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COMMUNAUTE INAVOUABLE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Communauté Inavouable** de 3000 € (**Trois mille euros**) pour le projet :

- « Atelier Récits de vie »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293680-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association VOISIN MALIN

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Voisin Malin** de 3 000€ (**Trois mille euros**) pour le projet

- « Développement du site Voisin Malin de Saint-Denis »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293704-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2017 pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association BONJOUR VOISIN

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2017 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2017,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Bonjour Voisin Copillon** de 4200€ (**Quatre mille deux cents euros**) pour le projet

- « Les rues pour tous : projet participatif dans l'espace public du centre-ville de Saint-Denis »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293705-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Remises de dette dans le cadre de la politique de recouvrement liées aux activités municipales.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29

Vu l'instruction comptable M14 du 1^{er} janvier 2006,

Vu le Budget communal de l'exercice 2017,

Vu la délibération B-4 du 16 octobre 2014 approuvant les dispositions de gestion et de recouvrement des recettes liées aux activités municipales,

Considérant que cette délibération prévoit la présentation au Conseil Municipal de remises de dettes si elles s'avèrent irrécouvrables, de façon à éviter les procédures inutiles et enrayer les montants impayés par les familles,

Considérant que les dettes listées en annexe s'avèrent irrécouvrables du fait des difficultés importantes rencontrées par les familles concernées,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Sont accordées des remises de dette pour un montant total de 1 868,48 €, selon le tableau annexé, correspondant à des produits irrécouvrables.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293277-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Sihia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Accord-cadre pour une prestation d'accueil matinal dans différents groupes scolaires de la Ville de Saint-Denis- lancement d'une procédure adaptée 5.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42-2 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 28 et 78 et 79 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure adaptée 5, conformément au règlement intérieur de la commande publique pour des prestations d'accueil matinal à destination des enfants scolarisés dans les établissements de la ville ;

Délibère

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure de prestations d'accueil matinal à destination des enfants scolarisés dans les établissements de la ville pour la conclusion d'un accord cadre à marchés subséquents sans minimum ni maximum ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de 1 an reconductible 3 fois pour une durée de 1 an ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum ni maximum estimé entre 250 000€ et 300 000€ TTC selon les années ;

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293625-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 10 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY,
Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA,
Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame
Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia
BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand
GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine
HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA,
Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI,
Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI*

SECRETARE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Approbation d'une convention cadre entre Plaine Commune, la Ville de Saint-Denis et l'UGIF pour la réalisation d'un programme de rénovation des espaces publics du centre commercial Basilique.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial et notamment ses articles L 2121-29, L5211-1 et suivant,

Vu le code de la voirie,

Vu les transferts de compétence de la ville de Saint-Denis vers l'EPT Plaine Commune,

Considérant que la revitalisation du centre commercial Saint-Denis Basilique revêt une importance stratégique pour le renouveau du centre-ville de Saint-Denis,

Considérant le partenariat entre Plaine Commune, l'UGIF (union de gestion et d'investissements fonciers – propriétaire du centre commercial) et la Ville de Saint-Denis

Considérant le diagnostic réalisé qui met en évidence une défaillance de l'étanchéité des terrasses situées sur la dalle au niveau des îlot 4 et 8 qui affectaient de manière récurrente des cellules commerciales sous la dalle et la nécessité d'une réfection complète

Considérant l'état descriptif de division en volume établi le 19 avril 1985 qui établit que l'entretien de la dalle appartient au propriétaire du volume sous dalle, soit l'UGIF pour les volumes accueillant les surfaces commerciales et la ville de Saint-Denis pour ceux couvrant les passages publics,

Considérant qu'il appartient à Plaine Commune sur cette base, gestionnaire de l'espace, de prendre en charge 25% du coût de la rénovation de l'étanchéité de la dalle,

Considérant que dans un souci de simplification et de rapidité l'UGIF a proposé de prendre en charge la totalité des travaux de rénovation de l'étanchéité,

Considérant ladite convention,

DELIBERE:

Article unique : Approuve et autorise le Maire à signer la convention cadre conclue entre Plaine Commune, la Ville de Saint-Denis et l'UGIF pour la réalisation d'un programme de rénovation des espaces publics du centre commercial Basilique.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 7 (Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293600-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 2
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Béatrice GEYRES*

SECRETARE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Collège Intercommunal Aubervilliers/Saint-Denis - acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) des parcelles cadastrées section P16 et P17, situées 4 et 6 rue du Pilier à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 12 août 2016 ;

Vu la convention de mandat foncier entre la SPL Plaine Commune Développement, la commune de Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers signée le 2 mars 2017 ;

Considérant que le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis prévoit la construction d'un nouveau collège intercommunal accueillant les élèves de Saint-Denis et Aubervilliers à partir de septembre 2019 ;

Considérant que le foncier retenu par les communes et le Département pour la construction du nouvel établissement se situe 4 à 14 rue du Pilier à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrés P16, 17, 18, 19, 20 et 130 ;

Considérant que les communes ont sollicité la SPL Plaine Commune Développement pour les accompagner dans les négociations et la maîtrise foncière de ce tènement immobilier ;

Considérant que la SPL a été mandatée notamment pour négocier avec les propriétaires, préparer et signer les actes notariés au nom et pour le compte des communes ;

Considérant qu'au terme de ces négociations, et afin de permettre une prise en charge à part égale du coût du foncier entre les communes, il a été acté d'une répartition des acquisitions ;

Considérant que la commune de Saint-Denis acquiert auprès de l'EPFIF les parcelles P16 et P17, situées 4 et 6 rue du Pilier à Aubervilliers, pour un montant de 2 948 140 € TTC ;

Considérant que la commune d'Aubervilliers acquiert d'une part auprès de la société C&L Clichy les parcelles P 18, P 19 et P 20, situées 8, 10 et 14 rue du Pilier à Aubervilliers, pour un montant de 3 240 000 € TTC, et d'autre part auprès de la société ICADE la parcelle P 130 située rue du Pilier à Aubervilliers pour un montant maximum de 156 000 € TTC, soit un montant total estimé à 3 396 000 € TTC ;

Considérant que la répartition du coût de l'acquisition du foncier entre les communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis se faisant à part égale, dans l'éventualité où l'une d'entre elles paierait plus de 50% de ce coût, l'autre commune lui rembourserait la différence,

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir auprès de l'EPFIF les parcelles cadastrées section P 16 et P 17 sises 4 et 6 rue du Pilier à Aubervilliers,

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section P 16 et P 17 sises 4 et 6 rue du Pilier à Aubervilliers, auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, moyennant un prix TTC de 2 948 140 euros,

ARTICLE 2 : Autorise la SPL Plaine Commune Développement à signer au nom et pour le compte de la commune de Saint-Denis, les actes notariés relatifs à cette transaction.

ARTICLE 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293431-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 2
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Béatrice GEYRES*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Collège Intercommunal Aubervilliers/Saint-Denis - cession au Conseil Départemental de la Seine St Denis des parcelles cadastrées section P16 et P17, situées 4 et 6 rue du Pilier à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2254-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis de France Domaine ci-annexé ;

Considérant que le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis prévoit la construction d'un nouveau collège intercommunal accueillant les élèves de Saint-Denis et Aubervilliers à partir de septembre 2019 ;

Considérant que le foncier retenu par les communes et le Département pour la construction du nouvel établissement se situe 4 à 14 rue du Pilier à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrés P16, 17, 18, 19, 20 et 130 ;

Considérant que les communes ont sollicité la SPL Plaine Commune Développement pour les accompagner dans les négociations et la maîtrise foncière de ce tènement immobilier ;

Considérant que la SPL a été mandatée notamment pour négocier avec les propriétaires, préparer et signer les actes notariés au nom et pour le compte des communes ;

Considérant que la commune de Saint-Denis acquiert auprès de l'EPFIF les parcelles P16 et P17, situées 4 et 6 rue du Pilier à Aubervilliers ;

Considérant que la commune d'Aubervilliers acquiert d'une part auprès de la société C&L Clichy les parcelles P 18, P 19 et P 20, situées 8, 10 et 14 rue du Pilier à Aubervilliers, et d'autre part auprès de la société ICADE la parcelle P 130 située rue du Pilier à Aubervilliers ;

Considérant qu'il y a lieu de céder au Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section P 16 et P 17 sises 4 et 6 rue du Pilier à Aubervilliers, relatives à la construction du collège Saint-Denis/Aubervilliers,

Considérant qu'il y a lieu de passer outre l'avis de France Domaine.

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : Décide de passer outre l'avis de France Domaine ci-après annexé.

ARTICLE 2 : Autorise la cession des parcelles cadastrées section P 16 et P 17 sises 4 et 6 rue du Pilier à Aubervilliers, au Conseil Départemental de la Seine Saint Denis, à l'euro symbolique,

ARTICLE 3 : Autorise la SPL Plaine Commune Développement à signer au nom et pour le compte de la commune de Saint-Denis, les actes notariés relatifs à cette transaction.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293523-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 2
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Béatrice GEYRES*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Zone d'activités du Moulin Basset - régularisation foncière

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2121-29, L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° B 14-1 du 20 octobre 2011 relative à la désaffectation et au déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section AU n° 137 et 138,

Vu l'avis de France Domaine ci-annexé,

Considérant que les parcelles AU n° 137 et 138, propriétés de la Commune de Saint-Denis sont situées à l'intérieur de la Zone d'Activités Moulin Basset sise 12 chemin du Moulin Basset à Saint-Denis,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation en cédant ces deux parcelles à l'euro symbolique au Syndicat des Copropriétaires, en passant outre l'avis de France Domaine,

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : passe outre l'avis de France Domaine ci-annexé,

ARTICLE 2 : autorise la cession au profit du Syndicat des Copropriétaires de la Zone d'Activités du Moulin Basset, sis 12 chemin du Moulin Basset à Saint-Denis, ou à la SCI FONTARIM (RCS Nanterre 433444287) ou ses ayants droit, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section AU n° 137 et 138 d'une superficie de 196 m²,

ARTICLE 3 : autorise le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Denis, à signer tous les documents relatifs à cette cession

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à la majorité :

Pour : 50

Contre : 2 (Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO)

Abstention : 1 (Madame Fatima LARONDE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293638-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 2
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Béatrice GEYRES*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Zone d'activités du Moulin Basset : Annulation des délibérations B 14-2 et B 14-3 du 20 octobre 2011 portant sur l'échange foncier sans soulte entre la Commune de Saint-Denis et le Syndicat des Copropriétaires.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2121-29, L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaine ci-annexé,

Considérant que la clôture séparant le groupe scolaire Joliot Curie et la Zone d'Activités Moulin Basset, ne correspond pas aux limites cadastrales,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° B 14-2 du 20 octobre 2011 qui autorisait l'échange foncier entre la Commune de Saint-Denis pour des surfaces de 231 m² au profit de la Commune et 115 m² au profit du Syndicat des Copropriétaires,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° B 14-3 du 20 octobre 2011 octroyant une servitude de cour commune au profit du lot 108,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser ces limites séparatives par un échange sans soulte entre le syndicat des copropriétaires de la Zone d'Activités Moulin Basset et la Commune de Saint-Denis pour des superficies de 82 m², au profit de la Commune et 121 m² au profit du syndicat des Copropriétaires,

Considérant qu'il y a lieu de passer outre l'avis de France Domaine,

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} : annule et remplace les délibérations n° B 14-2 et 14-3 du Conseil Municipal du 20 octobre 2011, relatives à l'échange foncier sans soulte et octroi d'une servitude de cour commune au profit du lot 108,

ARTICLE 2 : passe outre l'avis de France Domaine du 18 avril 2017

ARTICLE 3 : accepte le principe d'un échange foncier sans soulte entre la Commune de Saint-Denis et le Syndicat des Copropriétaires de la Zone d'Activités du Moulin Basset, sis 12 chemin du Moulin Basset à Saint-Denis 93200, ou la SCI FONTARIM (RCS Nanterre 433444287) ou ses ayants droit pour les parcelles suivantes :

- Commune de Saint-Denis au Syndicat des Copropriétaires : parcelles cadastrées section AV n° 64, 66, 67 et 68, pour une superficie de 121 m²,
- Syndicat des Copropriétaires à la Commune de Saint-Denis : parcelles cadastrées section AV n° 47 pour partie b et c et AV n° 50 pour partie b, pour une superficie de 82 m²

ARTICLE 4 : autorise la cession des parcelles cadastrées section AV n° 64, 66, 67 et 68, pour une superficie de 121 m² au Syndicat des Copropriétaires de la Zone d'Activités Moulin Basset, sis 12 chemin du Moulin Basset à Saint-Denis 93200, ou la SCI FONTARIM (RCS Nanterre 433444287) ou ses ayants droit, à l'euro symbolique,

ARTICLE 5 : accepte l'acquisition des parcelles cadastrées section AV n° 47 pour partie b et c, et AV n° 50 pour partie b, pour une superficie de 82 m², auprès du Syndicat des Copropriétaires de la Zone d'Activités Moulin Basset, sis 12 chemin du Moulin Basset à Saint-Denis 93200, ou la SCI FONTARIM (RCS Nanterre 433444287) ou ses ayants droit à l'euro symbolique,

ARTICLE 6 : autorise le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Denis, à signer tous les documents relatifs auxdits échanges.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à la majorité :

Pour : 50

Contre : 2 (Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe
CARO)

Abstention : 1 (Madame Fatima LARONDE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293639-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 2
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Béatrice GEYRES*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Subventionnement du projet de centre socio-culturel coopératif au 110 rue Gabriel Péri, par Madame ASSASSI, sénatrice, dans le cadre de sa réserve parlementaire.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le courrier en date du 6 janvier 2017 de la Sénatrice, Madame ASSASSI,

Considérant que Madame la Sénatrice dispose d'une enveloppe de 10 000 euros qu'elle souhaite octroyer à la Commune de Saint-Denis, dans le cadre de travaux ne commençant pas avant juillet 2017,

Considérant que la Commune doit faire des travaux pour réaliser un Centre Socio Culturel Coopératif, sis 110 rue Gabriel Péri à Saint-Denis,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame ASSASSI, Sénatrice, une subvention de 10 000 euros (dix mille euros) pour les travaux relatifs à la création d'un Centre Socio Culturel Coopératif sis 110 rue Gabriel Péri à Saint-Denis,

ARTICLE 2 : Le budget nécessaire à la réalisation de cette opération est inscrit au budget communal,

ARTICLE 3 : La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293430-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 2
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Béatrice GEYRES*

SECRETARE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Saint-Denis ville étape du FITDAYS MGEN 2017 - Acceptation d'une convention de partenariat entre la ville de Saint-Denis et l'association TIGRE et attribution d'une subvention à l'association

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant que la commune de Saint-Denis a souhaité être « ville étape » du FITDAYS MGEN 2017, qui aura lieu le samedi 24 juin 2017,

Considérant que dans le cadre de cette manifestation, la Ville de Saint-Denis propose de donner aux enfants une opportunité de participer gratuitement et de façon ludique à une découverte du triathlon (natation, vélo course à pied),

Considérant par ailleurs que la manifestation portera sur différents ateliers thématiques sur la citoyenneté, le civisme, le développement durable, le secourisme, la sécurité routière et le Sport santé,

Considérant que pour la mise en œuvre de ce projet il y a lieu de conclure une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association TIGRE, qui réalise le FITDAYS MGEN, au titre de son édition 2017,

Vu le contrat de partenariat ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1er : Approuve le contrat de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association TIGRE en vue de l'organisation d'une étape du FITDAYS MGEN à Saint-Denis le 24 juin 2017, et autorise le Maire à la signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 4.200 € (quatre mille deux cents euros) à l'association TIGRE pour la mise en œuvre de ce projet sur l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293519-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 2
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Béatrice GEYRES*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre le Conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers La Courneuve et la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et de danse.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la délibération n°B-19 du 18 février 2016 approuvant la convention de partenariat entre la Ville de

Saint-Denis - Conservatoire de musique et de danse et le conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers–
La Courneuve, pour la mise en place de projets pédagogiques communs,

Considérant la nécessité de passer un avenant à cette convention de partenariat pour déterminer les modalités
et conditions d'un prêt d'instrument du conservatoire de Saint-Denis au Conservatoire d'Aubervilliers-La
Courneuve,

Vu le projet d'avenant ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article unique : Est approuvé et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer l'avenant à la convention
de partenariat entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse et **le conservatoire à
rayonnement régional d'Aubervilliers – La Courneuve.**

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293419-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Fabienne SOULAS, Madame Béatrice GEYRES*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Chantier d'insertion autour de la conception et la réalisation de la signalétique du Théâtre Gérard Philippe.
Avenant 1 à la convention financière 2017 entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis - Centre Dramatique National.

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2312-2,

Vu la délibération N°B-27 du 15 décembre 2016, rendue exécutoire le 21 décembre 2016, approuvant la convention de financement et de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe – Centre Dramatique National de Saint-Denis pour l'année 2017,

Considérant que le point 3-4 de la convention visée supra, qui fait état d'une aide indirecte de la commune au Théâtre Gérard Philipe pour contribuer à la réalisation d'un chantier d'insertion relatif à la signalétique du TGP, doit être modifié, eu égard au désistement d'un partenaire du projet, et ajusté pour prendre en compte les évolutions du projet,

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 à la convention de financement et de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe - Centre Dramatique National de Saint Denis pour apporter les modifications utiles,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de financement et de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe - Centre Dramatique National de Saint Denis pour l'année 2017, ci-annexé,

DÉLIBERE,

Article unique :

Est approuvé et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer, l'avenant n°1 à la convention de financement et de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe - Centre Dramatique National de Saint Denis pour l'année 2017.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293533-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Fabienne SOULAS, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Dépôt d'une œuvre au musée d'art et d'histoire - Approbation d'une convention entre la ville de Saint-Denis et la société Orfèvrerie Christofle

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Considérant qu'une pièce d'orfèvrerie appartenant à la société Orfèvrerie Christofle, intitulée « *Cornes du dernier bœuf tué pour l'alimentation à Paris (1871)* », peut enrichir le Fonds de la Commune de Paris conservé au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis,

Considérant la volonté de la société Orfèvrerie Christofle de mettre l'œuvre en dépôt au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis,

Considérant la nécessité de fixer par voie de convention les conditions du dépôt de cette œuvre au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article unique :

Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire autorisé à signer la convention de dépôt de l'œuvre propriété de la société Orfèvrerie Cristofle, intitulée « *Cornes du dernier bœuf tué pour l'alimentation à Paris (1871)* », au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293421-DE-1-1

Date AR : 04/05/17

Date publication : 04/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 12 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY,
Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand
NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE,
Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA,
Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON,
Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur
Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Deuxième édition du projet Street art avenue sur les berges du canal de Saint-Denis.
Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'Office du Tourisme Intercommunal Plaine Commune Grand Paris.
Versement d'une subvention de 10 000 € à l'Office du Tourisme Intercommunal Plaine Commune Grand Paris.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la 1^{ère} phase du projet **Street art avenue** intervenue sur les berges du canal de Saint-Denis dans le cadre de l'accueil de l'Euro de football 2016,

Vu le souhait des partenaires impliqués lors de la 1^{ère} phase du projet **Street art avenue** de lancer en 2017 la 2^{ème} phase du projet avec la réalisation de quelques œuvres au moment du « Festiwall », festival de Street art autour du bassin de la Villette,

Considérant à cette fin la nécessité de conclure une nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et **l'Office du Tourisme Intercommunal Plaine Commune - Grand Paris (OTI)**,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Didier Paillard, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et **l'Office du Tourisme Intercommunal Plaine Commune - Grand Paris (OTI)**.

Article 2 :

Approuve le versement d'une subvention de 10 000 € (Dix mille euros) à **l'Office du Tourisme Intercommunal Plaine Commune - Grand Paris (OTI)**, en vue de la réalisation en 2017 de la deuxième phase du projet Street art avenue.

Article 3 :

La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293429-DE-1-1

Date AR : 04/05/17

Date publication : 04/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 2 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 12 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY,
Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC,
Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal
EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe
CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE,
Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY,
Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame
Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur
Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Essaid ZEMOURI*

SECRETARE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Dénomination d'un groupe scolaire dans le quartier Pleyel et d'une aire de jeux dans le quartier du Stade de France.

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29, L 2121 21 et L 2121 33,

Vu la création d'un groupe scolaire dans le quartier Pleyel et d'une aire de jeux dans le quartier du Stade de France,

Considérant la volonté de la commune de dénommer les écoles maternelle et élémentaire de ce futur groupe scolaire ainsi que la future aire de jeux,

DÉLIBÈRE

Sont dénommés les équipements suivants :

ARTICLE 1 :

Ecole maternelle du groupe scolaire du quartier Pleyel (Plan 1) :

LES PETITS PIANOS

ARTICLE 2 :

Ecole élémentaire du groupe scolaire du quartier Pleyel (Plan 1) :

Lili BOULANGER

ARTICLE 3 :

Aire de jeux du quartier du Stade de France (Plan 2)

Aire de la clef romaine

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293618-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis, la Ville de Saint-Denis et l'association Festival de Saint-Denis pour la période 2017-2018-2019.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le projet culturel porté par l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS,

Vu la délibération du 15 décembre 2016, rendue exécutoire le 23 décembre 2016, approuvant la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **FESTIVAL DE SAINT-DENIS**, pour l'année 2017,

Considérant qu'il existe par ailleurs des relations partenariales entre le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis et l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS, et entre le Conseil départemental et la commune de Saint-Denis, dont les objectifs se rejoignent s'agissant du projet culturel porté par l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS,

Considérant dans ces conditions l'intérêt de réunir au sein d'une seule et même convention les objectifs communs et partagés entre les trois partenaires, et qu'il est pertinent de consolider ce partenariat tripartite au moyen d'une convention triennale d'objectifs et de moyens entre le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis, la Ville de Saint-Denis et l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS pour la période 2017 – 2018 et 2019,

Vu le projet de convention ci-annexé,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention triennale d'objectifs et de moyens entre le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis, la Ville de Saint-Denis et l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS pour la période 2017 – 2018 et 2019.

Article 2 : Cette convention remplace la convention bipartite entre la Ville de Saint-Denis et l'association Festival de Saint-Denis approuvée par délibération du 15 décembre 2016, qui devient caduque à compter de la signature de la nouvelle convention tripartite entre le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis, la Ville de Saint-Denis et l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS pour la période 2017 – 2018 et 2019.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293617-DE-1-1

Date AR : 04/05/17

Date publication : 04/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	39	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	4	
Proc	11	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Aurélie ALBOT</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Organisation de la DÉMO du 27 mai au 3 juin 2017 :
Approbation d'une convention de collaboration entre le Centre Hospitalier de Saint-Denis - Site Casanova et la Ville de Saint-Denis-Conservatoire de musique et de danse de Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et de danse et le centre hospitalier de Saint-Denis – Site Casanova, pour le développement de concerts organisés dans les locaux de l'hôpital,

Considérant la nécessité de passer une convention de collaboration entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse et le centre hospitalier de Saint-Denis – Site Casanova, représenté par Guillaume CHESNEL, Directeur Délégué, pour déterminer les modalités et conditions du partenariat susvisé,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE UNIQUE :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de collaboration entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse et le centre hospitalier de Saint-Denis – Site Casanova.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293526-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	39	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	4	
Proc	11	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Aurélie ALBOT</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Organisation de la DÉMO du 27 mai au 3 juin 2017 :
Approbation d'une convention de collaboration entre l'Université Paris 13 - Maison des Sciences de l'Homme et la Ville de Saint-Denis-Conservatoire de musique et de danse de Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et l'Université Paris 13 – Maison des Sciences de l'Homme, pour la mise en place d'un atelier « *Lutherie de récupération et traitement du son en temps réel* »,

Considérant la nécessité de passer une convention de collaboration entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse musique et l'Université Paris 13 – Maison des Sciences de l'Homme, représenté par Alain BERTHO, Directeur, pour déterminer les modalités et conditions du partenariat susvisé,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE UNIQUE :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de collaboration entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et l'Université Paris 13 – Maison des Sciences de l'Homme.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293527-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	39	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	4	
Proc	11	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Aurélie ALBOT</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Organisation de la DÉMO du 27 mai au 3 juin 2017 :
Approbation d'une convention de collaboration entre la DIONYCOOP et la Ville de Saint-Denis-Conservatoire de musique et de danse de Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et DIONYCOOP, pour la mise en place de concerts et d'ateliers qui auront lieu dans les locaux de la DIONYCOOP le samedi 3 juin 2017,

Considérant la nécessité de passer une convention de collaboration entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et la DIONYCOOP, représenté par Elisabeth LOISANCE, Coopératrice, pour déterminer les modalités et conditions du partenariat susvisé,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

ARTICLE UNIQUE :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de collaboration entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et la DIONYCOOP.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293528-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	39	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	4	
Proc	11	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Aurélie ALBOT</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Avenant à la convention de mutualisation et de mise à disposition de services entre la ville et le CCAS
Modification des conditions de mise à disposition d'agents de la ville au CCAS

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 61,

Vu le décret N°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Vu le tableau des emplois et des postes permanents,

Vu la convention de mutualisation et de mise à disposition de services entre la Ville et le CCAS en date du 26 juin 2015 et notamment son article 5-2 concernant la mise à disposition de personnel,

Considérant l'évolution des besoins et notamment la nécessité de mettre partiellement à disposition un administrateur informatique fonctionnel au sein du CCAS de Saint-Denis et la nécessité de mettre à disposition pour ce même CCAS trois emplois d'avenir,

DÉLIBÈRE :

Article 1er :

Approuve la conclusion d'un avenant n°1 à cette convention, tel qu'annexé à la présente délibération et autorise le Maire à le signer.

Article 2 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Communal et du CCAS sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à la majorité :

Pour : 40

Abstention : 10 (Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293551-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	39	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	4	
Proc	11	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Kola ABELA*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Essaid ZEMOURI*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en sa séance du 28 mars 2017 ;

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1^{er} :

Pour intégrer la suppression de l'équipe des Fêtes au sein du secteur des Bâtiments socioculturels et festivités de la Direction du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de procéder aux suppressions de postes suivantes :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Postes supprimés
Technique	Agent de maîtrise	C	-2
	Adjoint technique	C	-10
			-12

Article 2 :

Pour intégrer la création de l'équipe Evénementiel au sein du secteur des Bâtiments socioculturels et festivités de la Direction du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de procéder aux créations de postes suivantes :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Postes créés
Technique	Agent de maîtrise	C	+1
	Adjoint technique	C	+8
			+9

Article 3 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget 2017 sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à la majorité :

Pour : 38

Abstention : 12 (Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293563-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	39	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	4	
Proc	11	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Kola ABELA*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Essaid ZEMOURI*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Délégation du conseil municipal au Maire : Actualisation

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2121-29, L 2122-22 et L 2122-23 fixant les conditions et limites dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certains de ses pouvoirs au Maire,

Vu l'élection du Maire et des adjoints au Maire en date du 03 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 décembre 2016, visant à déléguer au maire un certain nombre de ses attributions dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant qu'il est de bonne administration de déléguer au Maire, selon les dispositions modifiées de L 2122-22 du CGCT :

- les demandes de subventions « à tout organisme financeur ».
- les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

D E L I B E R E :

ARTICLE 1er: Est complétée comme suit la délibération du 03 décembre 2016 portant sur la délégation d'attributions du conseil au maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Délégation est donnée à Monsieur le Maire pendant la durée de son mandat pour :

- les demandes de subventions « à tout organisme financeur ».
- les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire rendra compte, à chacune des séances du Conseil Municipal, des décisions qu'il aura prises en exécution de la présente délibération.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293613-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17

Le jeudi 27 avril 2017 à 19h15

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 21/04/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Excusés 2
Absents 4
Proc 10

PRESENTS :

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Martine ROGERET donne pouvoir à Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Raphaële SERREAU donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Madjid MESSAOUDENE donne pouvoir à Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Adrien DELACROIX donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Kola ABELA, Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON*

SECRETAIRE : *Monsieur Slimane RABAHALLAH*

OBJET : Vœu du groupe socialiste demandant au STIF le maintien de la desserte du quartier Pierre Sémard par les bus RATP

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Syndicat des Transports de la région Île-de-France (STIF) a annoncé l'arrêt de la ligne de bus RATP « navette 268 » qui dessert la clinique de l'Estrée et le quartier Pierre Sémard à compter du 1^{er} juillet 2017, au moment de la réorganisation de plusieurs lignes de bus consécutive à la mise en service du tram-train T11 Express ;

Considérant que le maintien de cette navette a été obtenu en novembre 2014, lors de la mise en service du tramway T8, par une mobilisation initiée par la municipalité avec une pétition rassemblant plus de 750 signatures en 15 jours ;

Considérant que la suppression de la ligne de bus « navette 268 » reviendrait à une suppression pure et simple de la circulation des bus RATP dans le quartier Pierre Sémard et priverait ce dernier du seul moyen de rejoindre directement la ligne 13 du métro et la gare routière « Saint-Denis Université » ;

Considérant que les lignes de tramway T5 et T8 ne sont pas une réponse suffisante aux besoins de transports des habitants de ce quartier, dont la majorité des logements sont éloignés des arrêts de ces deux lignes et que la ligne de tramway T5 ne permet pas une liaison directe avec la ligne 13 du métro ;

Considérant que la population du quartier Pierre Sémard va augmenter dans les années à venir avec la construction en cours de nouveaux logements ;

Considérant le besoin de ne pas enclaver à nouveau le quartier Pierre Sémard qui a bénéficié d'un programme de rénovation urbaine de l'ANRU qui est une réussite ;

Considérant que, lors d'une rencontre entre le Maire et la RATP en mars dernier, la Ville a demandé le maintien de la liaison par bus entre le quartier Sémard, les tramways et la ligne 13 du métro et que la RATP a été sollicitée pour émettre un avis sur la proposition de l'AUT Plaine Commune qui prend en compte le développement urbain au nord du quartier Sémard en lisière de Pierrefitte ;

Considérant le courrier d'interpellation du député Mathieu Hanotin demandant à Valérie Pécresse, Présidente du STIF, de revenir sur sa décision de supprimer la ligne de bus « navette 268 » ;

Considérant enfin l'objectif d'augmentation de 20% des déplacements en transports collectif figurant dans le Plan de Déplacement Urbain d'Île-De-France ;

Nous, élus de Saint-Denis, sommes attachés au développement dans l'ensemble de la ville d'une offre de transport en commun adaptée et de qualité. Si le développement de nouvelles lignes de tramways va dans le bon sens, elle ne doit pas être accompagnée par la suppression du maillage actuel garanti pas les lignes de bus de la RATP. La suppression de la navette reliant la clinique de l'Estrée, la gare routière Saint-Denis Université et le quartier Pierre Sémard permet d'assurer une liaison directe entre la ligne 13 du métro et un quartier dont la population augmente chaque année et qui compte un grand nombre de personnes âgées. Supprimer cette navette sans garantir la création d'une nouvelle ligne de bus traversant l'ensemble du quartier Pierre Sémard enclaverait ce quartier.

Le Conseil Municipal de Saint-Denis, réuni le 27 avril 2017, émet le vœu que :

- La présidente du Syndicat des Transports de la région Île-de-France (STIF) revienne sur sa décision de supprimer la navette de bus 268 reliant la clinique de l'Estrée au quartier Pierre Sémard à compter du 1^{er} juillet 2017,
- Le STIF et la RATP, en lien avec les usagers, proposent un nouveau circuit de desserte du quartier Pierre Sémard qui permette à ses habitants de disposer d'une offre de transports collectifs de proximité améliorée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170427-lmc1293706-DE-1-1

Date AR : 03/05/17

Date publication : 03/05/17